

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Avril 1883.

BULLETIN

Le Trésor public est à sec; M. le ministre des finances a recours à tous les moyens imaginables pour se procurer de l'argent.

Nous avons publié, il y a quelques jours, un arrêté qui augmentait le taux de l'intérêt des fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations. Cette caisse, pour attirer un plus grand nombre de clients, vient de doubler l'intérêt qu'elle sert à ses déposants au moment même où le taux de l'escompte baisse sur toutes les places d'Europe.

De sorte que les Banques solidement établies trouvent actuellement de l'argent à meilleur compte que l'Etat. Si cela continue, la République empruntera à des taux usuraires, comme les folles ou les prodiges que l'on fait interdire.

L'Etat est en retard pour payer à ses fournisseurs ou à ses entrepreneurs les sommes qu'il leur doit.

Il a retiré presque tout l'argent qu'il avait déposé à la Banque de France.

Le rapport du préfet au conseil général du département de la Vienne, nous révèle que, faute de crédits suffisants, nos chemins de fer en voie de construction subiront des retards considérables.

L'Etat n'a plus d'argent.

Les Chambres ont voté dernièrement un nouveau crédit de 420 millions au profit de la caisse des écoles. Nous avons lieu de croire que cet argent était dépensé d'avance. Avis aux communes qui se lancent dans des constructions ruineuses et qui comptent sur les subventions de l'Etat.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'enjoindre aux préfets de diminuer le nombre de leurs propositions de subvention en faveur des constructions scolaires. Le ministre rappelle aux préfets la nécessité de

l'économie, l'obligation de s'abstenir de toute dépense de luxe. Il ne faut pas que les écoles reviennent à plus de tant (trois cent cinquante francs) par tête d'élève.

Nous sommes loin des devis de cent cinquante mille francs pour une école dans une simple bourgade. Mais les édifices scolaires, commencés dans des proportions aussi ruineuses pour l'Etat que pour les contribuables, qui finira de les payer?

Savoir compter est une vertu; M. le ministre de l'instruction publique s'en aperçoit un peu tard. Ce n'est pas quand la caisse est vide qu'il faut prêcher l'économie. C'est quand elle est pleine. Or la caisse de l'Etat est à sec, on ne sait comment faire pour la remplir. A Paris, on a déjà commencé les poursuites contre les contribuables. On n'a jamais mis tant de hâte à envoyer les avertissements qui sont suivis immédiatement de petits papiers verts, intitulés: «Sommations sans frais», lesquels ne précèdent que de huit jours une sommation avec frais.

Encore une fois, il faut que le gouvernement soit bien à court de ressources et que les caisses de l'Etat soient littéralement à sec pour recourir à de pareils expédients. (Journal de la Vienne.)

PÉRISSE LA CAVALERIE!!!

M. Thibaudin est fidèle à la parole d'honneur qu'il a donnée aux radicaux de souscrire docilement à toutes leurs exigences.

Ce galant homme vient de fournir une nouvelle preuve de la fermeté de son caractère.

Il avait prescrit, il y a quinze jours, que des manœuvres de cavalerie d'une importance particulière auraient lieu l'automne prochain sur la frontière de l'Est. M. le général de Galliffet, président du Comité de cavalerie et commandant du 12^e corps, devait naturellement y présider.

On sait que le nom de l'honorable général a le don d'exaspérer une certaine presse.

Aussi à la nouvelle que le ministre de la guerre avait confié au commandant du 12^e corps la direction des manœuvres de cavalerie, un cri d'horreur retentit dans les bureaux de rédaction des feuilles intransigeantes.

Les mots de grande maîtrise de cavalerie, de magister equitum furent prononcés. Les publicistes radicaux s'évertuèrent à démontrer qu'une telle autorité, confiée à un tel homme, mettait en péril l'existence de cette République qu'ils déclarent éternelle. Et comme les opérations prescrites devaient avoir lieu entre Lunéville et Montmédy, ces vigilants politiques pressentirent que cette région, que M. Olivier inonde de numéros de l'Echo lorrain, allait devenir le théâtre d'une manifestation factieuse.

M. Thibaudin mesura d'un coup d'œil l'étendue de la faute qu'il avait commise. Comme, de toutes les vertus militaires, l'obéissance est celle qu'il pratique le mieux, il céda aux objurgations de la Lanterne et de la Justice en enlevant au général de Galliffet la direction des manœuvres de cavalerie.

Le ministre de la guerre ne poussa pas cependant la condescendance jusqu'à confier cette mission à M. Joffrin, et il décida que les manœuvres n'auraient pas lieu.

L'opération eût été cependant, de l'avis des gens du métier, très-profitable à notre cavalerie. Elle eût fait faire des progrès sérieux à cette arme, qui s'est montrée au-dessous de sa tâche en 1870, et au relèvement de laquelle l'initiative hardie et persistante de M. le général de Galliffet a si puissamment contribué.

Mais les gens du métier ne se rendent pas compte des exigences de la politique, et les intérêts de l'armée, les progrès de l'éducation militaire doivent être sacrifiés aux caprices et aux rancunes du radicalisme.

A l'avenir, rien ne se fera au ministère de la guerre avant que la presse intransigeante n'ait donné son avis, et c'est le «vieux petit employé» de la Lanterne qui rédigera les instructions militaires.

L'armée acceptera-t-elle cette tutelle ignominieuse? Nous en doutons.

On a dit des Princes que les événements en font des prétendants obligatoires.

On peut dire de nos généraux que les humiliations dont Thibaudin les abreuve en font des Paviés obligatoires.

(L'Action.)

GABRIEL FERRÈRE.

Chronique générale.

LA SUPPRESSION DES PROJETS FREYCINET.

Le ministre des finances, à son retour d'Algérie, aura, nous dit-on, une conférence très-orageuse avec son collègue des travaux publics.

M. Tirard est exaspéré par la pénurie du Trésor et par les proportions ruineuses des projets Freycinet.

Déjà, quand il faisait partie du ministère Duclerc, il avait étudié point par point ces fameux projets. Et il avait acquis la conviction qu'il fallait absolument les modifier de fond en comble.

Aujourd'hui il est décidé à exiger cette modification ou à donner sa démission.

Sans parler des grands travaux de plusieurs ports auxquels on a attribué des crédits insensés, la grave question du complément de nos grands et petits réseaux de chemins de fer se présente comme une véritable faillite gouvernementale. On est stupéfait devant la légèreté des conceptions de M. de Freycinet, et l'on a peine à s'imaginer un tel manque de prévoyance relativement à l'exécution.

Citons un exemple qui donnera, pour le Trésor, une perte de près d'un milliard:

Dans les projets Freycinet, le prix kilométrique des voies ferrées à construire était fixé à une moyenne maximum de 420,000 francs.

Or chaque kilomètre construit d'après ces projets n'a pas coûté moins de 300,000 fr.

Voilà ce qu'a découvert M. Tirard.

A l'Elysée, on a eu vent de ce travail et l'on est fort inquiet du scandale qui va se produire.

— Ainsi soit-il! dit le fermier.

Puis après un moment de silence embarrassé:

— Au moins, reprit le fermier, avant de se prononcer, faut-il connaître la personne que tu dois épouser.

— Vous la connaissez, répondit Claude.

— Ah! vraiment?

— Vous la voyez tous les jours, et nul mieux que vous ne peut apprécier ses qualités.

— Tant mieux; je suppose, en ce cas, que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes. Mais comme je ne sais guère deviner les énigmes, allons droit au fait.

— Soit.

— Dis-moi le nom de ta future femme.

— La Catherinette.

Claude baissa la voix et trembla en laissant échapper ce aveu.

Le fermier fit un haut-le-corps et regarda Claude en face.

— J'ai bien entendu? demanda-t-il, c'est la Catherinette que tu aimes?

— Elle-même.

Le fermier fronça les sourcils.

— Ne l'estimez vous point bonne et honnête fille, mon père? hasarda Claude, que la physionomie de son père effrayait.

— Si fait.

— N'appartient-elle pas à une famille honora-

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

DE

SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

Les bouviers, les charretiers, le porcher, les tâcherons, gens robustes et fiers de leur santé florissante, s'étaient moqués d'abord de cette enfant chétive et mièvre, qui faisait pour ainsi dire tache au milieu d'eux.

Mais peu à peu la sympathie qu'elle inspirait à ceux qui l'approchaient les gagna à leur tour.

Les moqueries cessèrent.

Et c'était curieux de les voir adoucir leur grosse voix rauque, lorsqu'ils adressaient la parole à la Catherinette.

Elle était si charmante dans sa tristesse résignée!

Lorsqu'elle allait par la cour de la ferme ou par les champs, pâle, longue, penchée, silencieuse ou murmurant quelque chant plaintif d'oiseau blessé, on se sentait pris en la regardant d'une pitié profonde.

Mais il en était un, dans la ferme, qui montrait

à la Catherinette plus d'égards et plus de soins que les autres.

C'était Claude, le second fils du fermier.

Claude s'était constitué de son chef le gardien, le défenseur, le tuteur de l'enfant.

Il avait pour elle mille prévenances: une mère n'eût pas trouvé mieux.

S'il la voyait plus triste que de coutume, il lui racontait quelque histoire pour l'égayer et, chose étrange, la parole sympathique de Claude ramenait presque toujours le sourire sur les lèvres pâles de la Catherinette.

S'il allait à la ville, il n'avait garde d'oublier un ruban ou un colifichet qu'elle acceptait en souriant.

Dans les champs dénudés de la Beauce, son esprit inventif savait trouver mille choses pour l'égayer: c'était un nid d'alouettes qu'il lui rapportait; une couronne de bluets qu'il tressait pour elle; un fruit qu'il dénichait dans un arbre oublié par hasard sur le bord du chemin; une tasse de lait écumeux qu'il allait traire exprès; une fleur des champs, un rien.

Tout ce qui venait de Claude avait le don de plaire à l'enfant et de bannir un moment la tristesse qui l'enveloppait comme d'une atmosphère étouffante.

Dans ces moments-là, un peu de sang montait à ses joues pâles; elle le remerciait d'une voix si tendre et ses grands yeux noirs où brillait un

larme le regardaient avec une expression si touchante, que le gars s'en allait tout ému, joyeux et tremblant à la fois.

Depuis un an qu'elle habitait la ferme, la Catherinette avait un peu grandi; ses forces à la fin semblaient s'accroître; et le père Jean qui la venait voir tous les mois, s'en allait de plus en plus convaincu que, la jeunesse aidant, il trouverait bientôt sa Catherine aussi rose, aussi gaie, aussi fraîche, aussi joufflue que les plus belles filles de la Beauce.

C'était aussi ce que prétendait Claude.

IV

Le matin de ce même jour où l'huissier Gilpin venait accomplir à l'auberge du Grand Dauphin la triste mission que nous avons relatée plus haut, Claude eût avec son père un de ces entretiens qui décident de l'avenir d'un jeune homme.

— Prends garde, mon gars, disait le fermier; tu n'as que vingt-cinq ans! Vingt-cinq ans, c'est bien jeune pour se mettre en ménage!

— Bast! père, vous étiez plus jeune encore, ce qui ne vous a empêché ni d'être heureux, ni de faire votre chemin.

— C'est vrai, mon gars; mais aussi ta mère était une sainte et digne femme.

— J'espère que celle que je prendrai lui ressemblera.

On féra à M. Tirard une opposition sourde; mais il n'est pas douteux que le ministre des finances restera vainqueur.

Au scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche à Figenc (Lot) pour l'élection d'un député en remplacement de M. Teilhard, démissionnaire, M. Rozières, radical, a été élu par 40,944 voix. M. Robert Calmon, républicain, a obtenu 40,053 voix.

Le même jour, dans l'Ardèche, M. Chalamet a été élu sénateur, en remplacement de M. le comte Rampon, décédé.

Hier, à la séance d'ouverture du conseil général, à Lyon, M. Ferrer a déposé un vœu pour l'amnistie des anarchistes, et M. Gay pour la révision de la Constitution.

Ces vœux ont été renvoyés à la commission. (Temps.)

Une correspondance particulière nous informe qu'une explosion de dynamite a eu lieu l'avant-dernière nuit au château du Plessis, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire). Cette explosion, heureusement, n'a causé que des dégâts matériels presque insignifiants. (National.)

La ligue révisionniste formée sous les auspices de M. Clémenceau et dirigée par M. Camille Pelletan, a eu le don de surexciter les colères des députés qui ont menti à leurs promesses au vote du commencement de mars.

En faisant valoir devant les électeurs la palinodie des élus, les révisionnistes ont démontré une fois de plus au bon peuple de France combien les républicains se moquent de lui.

Les comités radicaux se sont empressés de flétrir les traitres, et quelques-uns de ceux-ci ont dû donner leur démission.

Le mouvement s'accroît, la ligue prend du champ; les masses, si elles ne s'ébranlent pas encore, semblent être entamées déjà; l'on prévoit à bref délai une agitation générale, intense et des plus périlleuses, pour les détenteurs actuels du pouvoir.

Dans un article qui fait sensation, un M. Pieyre, député légitimiste extra, semble avoir passé armes et bagages à la monarchie constitutionnelle.

A cette occasion, M. de Saint-Chéron écrit dans sa correspondance :

« L'agitation que produisent certains journaux syndiqués par une agence qui s'intitule pompeusement : « la Monarchie libérale et constitutionnelle », fait tout l'effet d'une fumisterie organisée par une poignée d'intriguants dont les attaches bonapartistes sont bien connues.

« Vous pouvez donc n'attacher aucune autorité, aucune importance, à ces intrigues qui ne tarderont pas à être démasquées.

« Le député d'Uzès qui siège à la Chambre, sur les bancs légitimistes, a la mau-

vaïse fortune de faire éclater une joie patriotique dans le cœur des journaux jérômistes. La Patrie se déclare enchantée de la part considérable prise par les collaborateurs « monarchiques » du Figaro à favoriser et à développer un mouvement national en faveur de la cause de Jérôme Bonaparte.

« M. Pieyre est-il content ?
« Quant à nous, défions-nous des li-gues ! »

UN NOUVEL EXPLOIT DE COMMAGNY.

Un nouvel exploit du ministre Commagny. Cette fois, c'est l'hôtel des Invalides qu'il a choisi pour théâtre.

Dimanche, 4^{er} avril, les paroissiens rassemblés pour leur messe de midi et les quelques étrangers attirés par le spectacle de la messe dite de l'état-major, attendaient vainement l'entrée solennelle du vénérable état-major mutilé de l'Hôtel et de son escorte, le piquet traditionnel de cinquante invalides armés de leurs lances, à flamme tricolore. L'heure s'écoulait : les impatients qui, ne voyant rien venir, quittaient leur banc pour aller aux informations, apprirent qu'il n'y avait pas de messe et qu'il n'y en aurait plus.

La Post de Strasbourg flétrit avec indignation les insultes infâmes dont l'Eglise et le clergé de France sont l'objet de la part d'un misérable qui a passé une partie de sa jeunesse dans une maison de correction et qui, depuis qu'il en est sorti, est devenu un habitué de toutes les chambres civiles et correctionnelles du Palais.

La Post dit :
« La haine contre le clergé entraîne en France à des excès indignes et lamentables. On vend maintenant du papier à lettres et des enveloppes contenant des dessins infâmes... (Suit la description de ces dessins, dont le clergé fournit le sujet principal.)
« Sous ces vignettes il y a les mots : Propagande anti-cléricale. Le papier à lettres contient les images les plus obscènes, se rapportant à Alexandre VI et à d'autres, avec la mention : Les Papes tels qu'ils sont. »

La Post, un organe officieux allemand, dit que, par respect pour ses lecteurs, elle s'abstient de donner de plus amples détails, et elle ajoute :

« Les démarches faites auprès de l'autorité compétente afin d'empêcher la vente et l'exposition de ces obscénités n'ont eu aucun effet. »

M^{me} CAILHAVA CONTRE LE PRÉFET DE LA SEINE.

Jeudi a été appelé pour la première fois devant la première chambre du tribunal civil de la Seine le fameux procès intenté par M^{me} Cailhava au préfet de la Seine, représentant l'Etat, pour être autorisée à continuer les fouilles commencées dans la basilique de Saint-Denis dans le but d'arriver à la découverte du trésor de l'ancienne abbaye. Cette curieuse affaire, sur laquelle nous

reviendrons, a été inscrite sur le rôle à la suite des causes à plaider.

Un saint prêtre, dont l'héroïsme eut un grand retentissement pendant la guerre 1870-71, vient de mourir.

L'abbé Marleau, curé de Vaux-Vilaine, diocèse de Reims, voyant deux de ses paroissiens pris en otage par les Prussiens et sur le point d'être fusillés pour venger la mort d'un officier allemand, demanda à être fusillé à leur place.

L'officier allemand qui avait ordonné l'exécution, accepta l'offre du curé, et le digne prêtre allait être fusillé lorsqu'un ordre supérieur empêcha ce crime.

Qu'on nous montre un seul républicain capable d'un pareil dévouement.

LA CATASTROPHE DE MARNEVAL.

Avant-hier, une chaudière a fait explosion dans un atelier des forges de Marneval (Haute-Marne). Aux dernières nouvelles, le chiffre des victimes atteignait 96 (34 morts et 65 blessés).

Les ouvriers venaient d'achever leur déjeuner et commençaient à reprendre leur travail lorsque l'explosion s'est produite. Il était huit heures cinq du matin. Aussitôt l'eau bouillante et la vapeur brûlante se répandirent de tous côtés et les briques du revêtement de la chaudière furent lancées dans toutes les directions, blessant beaucoup d'ouvriers.

Ce n'est pas tout. La partie supérieure de la chaudière est projetée à travers le toit, dont elle emporte déjà une partie, les briques du revêtement brisent les poteaux qui soutenaient ce toit et le tout s'effondre sur les ouvriers, qui, aveuglés par l'immense production de vapeur qui s'est dégagée de l'eau de la chaudière, ne peuvent et d'ailleurs n'ont pas le temps de se sauver.

Les fours de puddlage, qui sont soudés au massif de la chaudière comme deux immenses foyers, sont, eux aussi, projetés au loin et deviennent à leur tour de terribles agents de destruction.

Au bruit de l'explosion, on accourt de tous les points de Marneval. Femmes, enfants, fouillent les décombres entassés de toutes parts et cherchent, les uns un mari, un père, un frère; les autres, un parent, un ami.

Dans la ville, les autorités et la police sont sur pied. Les docteurs, les pharmaciens accourent les premiers. Des voitures s'attellent pour aller chercher les blessés et les amener à l'hôpital. Une foule immense se dirige du côté de l'usine. On emporte du vieux linge, de la charpie, objets si nécessaires en pareilles circonstances.

Les pompiers sont réunis et vont prêter leur concours aux travailleurs de Marneval, qui, affolés par l'immensité du malheur qui les frappe ou frappe leurs camarades, ne peuvent suffire au travail nécessaire pour déblayer les ruines sous lesquelles on trouve à chaque instant ou un cadavre ou un blessé. Une voiture de cirque forain s'est mise également à la disposition des sauveteurs.

Sur le lieu de la catastrophe, on n'entend que des cris de douleur. A dix heures, quatorze cadavres sont déjà déposés dans une salle des anciens bureaux de la Société. Les visages sont, pour la plupart, méconnaissables. Les corps des uns sont horriblement brûlés. D'autres ont le crâne ouvert, les membres brisés par la chute de la toiture.

Les blessés sont dirigés sur l'hospice et l'asile des aliénés de Saint-Dizier. A midi et demi, il ne paraît plus y avoir aucun ouvrier sous les décombres. Les pompiers déblaient les ruines.

Le conseil municipal a ouvert une souscription publique, et a inscrit la ville pour 4,000 fr.; les conseillers ont souscrit, personnellement, pour 4,400 fr. environ.

Parmi les morts retirés des décombres, à la première heure, il y en avait un qui avait la tête nettement séparée du tronc.

Instituteurs laïques.

Le sieur Bouteleux, dit le noceur, instituteur dans la Somme, continue ses exploits. L'autre jour, il se battait après boire, avec un de ses amis de cabaret.

Voici ce qui s'ensuivit.
Le blessé par inconduite dut garder la chambre. Or, comme il loge sa personne

(et ses chiens de chasse) chez Zélie, une brave femme qui a toujours eu du penchant pour les instituteurs, les écoliers furent obligés de se transporter chez ladite Zélie pour recevoir les leçons de leur édifiant magister et ne pas s'exposer aux foudres de la commission scolaire.

Ce n'est pas tout.
La salle de Zélie ne s'attendait pas à l'honneur de devenir une école, même provisoire; elle est donc insuffisante à contenir trente élèves.

Qu'a fait le Bouteleux? Il a dit aux plus jeunes: « Tas de galopins, restez chez vous, je ne ferai la classe et la morale qu'aux grands. »

Et voilà comme quoi, pendant dix jours, la loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, a été violée sans vergogne à la face d'une population républicaine, à la barbe d'un maire influent, et évidemment au su d'un inspecteur, payé pour les inspecter et faire observer les règlements.

Sur ces entrefaites, le fils de Zélie vint à allumer à Hornoy le flambeau de l'hyménée. En temps ordinaire, que Bouteleux eût été des premiers à la noce, à la rigueur on l'eût compris. Mais après sa récente et scandaleuse escapade, après une interruption si préjudiciable aux intérêts scolaires, il paraissait décent de s'abstenir.

Et bien! non, Bouteleux a demandé et obtenu de son chef l'autorisation d'aller à la noce. Il y est même resté deux jours pleins!

Est-ce tout? Non. Bientôt, il assistait à un autre mariage, laissant une fois encore ses élèves abandonnés à eux-mêmes une grande partie de la journée.

Très-joli, n'est-ce pas?

A un autre:
Un instituteur de Dieppe est accusé d'attentats à la pudeur commis sur une douzaine d'enfants!!!

Le sous-maître d'école de Richelieu (Indre-et-Loire) a crié: « Au feu! les colotins! » tandis que le curé de la paroisse s'exposait aux plus grands dangers en éteignant un incendie.

A Valence, vendredi dernier, sur la place Championnet, quatre ou cinq polissons, tout à fait imbus des principes laïques, apercevant un prêtre en surplis qui portait le Saint-Viatique à un malade, se sont mis à l'injurier et à lui lancer quelques projectiles. Ce sont là, dit le Messager, les fruits de l'enseignement que nos gouvernants veulent rendre universel, pour lequel ils dépensent les millions sans compter.

On lit dans le Nouvelliste de Rouen :

« M. Canthelou, l'instituteur-adjoint de Tôtes, qu'un arrêté préfectoral a révoqué de ses fonctions pour faits graves d'immoralité, est écroué à la prison de Dieppe et passera probablement en cour d'assises. »

L'Indépendance du Jura s'étonne que M. Pouchenot, instituteur laïque à Flangebouche, qui a tenu des propos orduriers dans son école en présence de ses élèves, et s'y est publiquement livré à des attaques odieuses contre le clergé, demeure en fonctions et continue à instruire la jeunesse.

Voilà un étonnement que nous ne partageons pas.

Un enfant de sept ans meurt à la suite de coups donnés par deux instituteurs de la commune de Tréboul (Finistère), dont il fréquentait l'école. La mère dépose une plainte. Une enquête a lieu. L'inspection universitaire et le parquet s'en prennent à la plaignante et lui reprochent d'avoir osé mettre en doute l'aménité des deux instituteurs.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a été très-ferme pendant la dernière semaine. Les bruits de conversion sont de nouveau complètement démentis, et avec la confiance les cours reprennent leur marche ascensionnelle.

Les vendeurs de 5 0/0 se sont rachetés dans une large proportion, aussi l'emprunt remonte-t-il de 114.10 à 114.675.

Le 3 0/0 perpétuel, par suite des réalisations contraires, fléchit à 80.35.

Le 3 0/0 amortissable, également en recul, cote 81.80.

En résumé, la situation du marché des rentes s'est principalement améliorée au profit du 5 0/0.

En ce qui concerne les autres valeurs, la tendance générale est meilleure, et si la hausse n'est pas trop rapide, du moins elle est plus sérieuse et plus durable.

ble : n'est-elle pas la fille de notre cousin Jean ?

— Eh! oui, sans doute.

— Ai-je donc mal fait de l'aimer et de la désirer pour femme ?

— Eh! non, mon gars, ce n'est point cela qui me tourmente, s'écria le fermier; mais entrer en ménage est une rude tâche. Il faut réfléchir à deux fois avant de l'entreprendre.

— Je me suis dit cela, père.

— La Catherine est certainement la meilleure fille que je connaisse; mais vois donc comme elle est chétive et délicate... Le moindre travail la fatigue. Ce n'est point une fermière, Dieu me pardonne, mais une domestique de bourgeois qu'il aurait fallu faire de cette enfant. Ta femme! mais pour la conserver en santé, sais-tu ce qu'il faudra de soins!...

— J'en aurai. D'ailleurs, père, vous vous exagérez le mal. Catherine, je vous assure, se porte aussi bien que vous et moi; les apparences sont souvent trompeuses.

— Oui, peut-être, reprit le fermier; mais ce n'est pas tout : on dit que les affaires du cousin Jean sont bigrement embarrassées!

— Le père Jean a eu des malheurs. Il lutte, il travaille, il se tirera d'affaire; et puis, qu'est-ce que les affaires du père Jean ont à voir au mariage entre la fille et moi ?

— Eh! eh! ajouta le fermier, les questions

d'argent ne sont point à dédaigner par le temps qui court.

La conversation se prolongea durant deux grandes heures.

Le fermier mit en avant toutes les objections que la tendresse paternelle peut suggérer en un cas aussi décisif. Claude, en amoureux véritablement épris, combattit une à une toutes les objections de son père, tant et si bien que le fermier, à demi convaincu, finit par dire :

— Soit, mon gars; puisque tu le veux absolument, j'en parlerai au cousin Jean.

Dix minutes plus tard, Claude, adossé sur la porte charretière de la ferme, guettait la sortie de la Catherine.

La fille au père Jean ne tarda pas à se montrer. Elle portait au bras un panier d'osier et s'en allait rêveuse, le nez au vent, fredonnant, contre son ordinaire, un gai refrain appris aux veillées.

— Bonjour, cousine, dit Claude qui sortit inopinément de son embuscade.

Catherine, en l'apercevant, devint rouge comme un coquelicot; elle poussa un petit cri effrayé et essaya de répondre quelques mots; mais les paroles, par je ne sais quelle influence mystérieuse, demeuraient enchaînées sur ses lèvres.

(A suivre.) FRANCIS TESSON.

Le Foncier, parmi nos grands établissements de crédit, s'est maintenu entre 1,360 et 1,370. Il clôture à 1,370.

Le gouvernement prépare de grandes combinaisons financières au sujet de constructions d'habitations ouvrières à bon marché et dans lesquelles le Crédit Foncier doit jouer un rôle important comme prêteur hypothécaire. C'est donc pour cet établissement une nouvelle source d'opérations et de bénéfices.

Les Obligations Foncières sont très-demandées. Les capitalistes continuent à faire sur ces valeurs d'importants arbitrages. On vend des obligations de Chemins de fer et des obligations de la Ville de Paris rapportant 15 fr. et on achète les Obligations Foncières 1883 qui rapportent le même intérêt, d'où un bénéfice net variant de 30 à 50 fr. par titre.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont regagné le cours de 500. La Foncière de France et d'Algérie cote 485.

La Banque de France réchit et clôture à 5,400.

Son dernier bilan n'est pas satisfaisant. Le *Financier des Communes* cite à ce sujet des chiffres intéressants d'où il ressort que les bénéfices de cette année sont inférieurs de neuf millions à ceux de la période correspondante de 1882, tandis que les cours, à pareille époque, étaient inférieurs à ceux de cette année. Le cours moyen de 1882 nous donnait 4,865, celui de cette semaine est de 5,431.

Le *Financier des Communes* qui signale cette anomalie, contient une étude sur la Banque Nationale, dont on s'occupe beaucoup en ce moment, et nous annonce dans son prochain numéro une autre étude sur la Compagnie parisienne du Gaz, qui ne sera pas sans intérêt, étant donnée la situation particulière que la Ville fait à la Compagnie.

Le Suez s'élève à 2,630, poussé par les syndicats et des recettes très-brillantes. Néanmoins, pour un total de recettes inférieur cette année à celui de 1882, le cours moyen pour la semaine est de beaucoup supérieur au cours moyen correspondant de l'année dernière. En 1882, 2,484.15; en 1883, 2,549.60. Ces chiffres sont extraits du *Financier des Communes* dont les tableaux comparatifs sont très-intéressants.

Le Crédit Lyonnais cote 565. La Banque de Paris s'élève au cours de 1,060. La Société Générale fait 555.

Les chemins français sont en hausse, surtout le Nord qui clôture 1,885. Le Lyon reste à 1,567.50 et le Midi à 1,135.

Les chemins étrangers sont aussi très-bien tenus : le Lombard à 321.25.

Les établissements de crédit étrangers restent fermes. La Banque Ottomane à 763.75; la Banque Impériale d'Autriche 511.25; le Mobilier espagnol 367.50.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES DE LA RELIGION. — *Petits Traités offerts à ses paroissiens*, par M. l'abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« M. le curé de Saint-Pierre de Saumur, dont le zèle pastoral est servi par les ressources de l'esprit le plus inventif, a inauguré pendant le Carême des prédications d'un nouveau genre. Pour rappeler les instructions de la chaire à ceux qui les suivent et surtout pour en porter l'écho même chez ceux qui ne les suivent pas, M. l'abbé Mérit a enseigné ses paroissiens à domicile en leur envoyant une petite brochure où il leur parle de Dieu, de l'âme, de l'avenir éternel. D'autres entretiens sur la nécessité d'un culte, sur la vérité de la religion catholique paraîtront à bref délai : l'écrivain se contente pour cette fois d'amener ses lecteurs au seuil du temple; bientôt, il les entraînera jusque dans le sanctuaire. Mais il faut dès aujourd'hui signaler son œuvre au public : car les chrétiens de Saumur ne sont pas les seuls à en avoir besoin. Ajoutez que par la simplicité du style, la solidité du raisonnement, l'à-propos des remarques, le chaleur du ton, ce petit Traité est un modèle.

» L'analyse de la brochure n'en révélerait pas suffisamment le mérite : quelques réflexions vaudraient mieux. Pour démontrer Dieu, pour marquer la destinée de l'âme, l'auteur ne cherche point de preuves nouvelles et inattendues : en des sujets constamment médités par tout le genre humain, l'innovation serait-elle autre chose que l'erreur ou la témérité? Ne craignez pas néanmoins de subir des vieilleries. Tout s'anime par les comparaisons, les mots heureux, les traits pénétrants, la vigueur de la conviction. Les arguments sans rien perdre de leur force quittent les gros livres pour entrer dans la langue commune; ils se présentent d'un air si aisé que l'exacritude est la seule marque de philosophie qui leur reste. Vous croyez entendre la voix de votre propre bon sens. Voilà bien l'orateur habile à s'emparer d'un auditoire, maître en l'art de réfuter sans aigreur et de persuader sans flatterie. Voyez comme il saisit au vol et détruit les objections proverbiales des foules : « On ne voit point Dieu... Quand on est mort tout est mort... Personne n'est revenu de l'autre vie. » On n'imagine pas de réponses ni plus

stères ni plus vives. Mais, nous l'avons dit, cette vivacité n'est jamais acerbe. Le pasteur, uniquement désireux d'instruire et de toucher, ne s'oublie en aucune page. De temps à autre, il interroge et prie Dieu; il interpelle en ami le pauvre ouvrier, évoque les meilleurs sentiments de l'honnête homme, montre à un père, à une mère en deuil l'immortalité de leur enfant. Nous souhaitons bon succès à cette simple et douce éloquence : elle affermit la foi, relève la dignité de l'homme et inspire la louange de Dieu. »

Chronique Locale et de l'Ouest

ÉCOLE OBLIGATOIRE ET MAGISTER ABSENT.

Pendant que le gouvernement condamne à l'amende et à la prison les parents qui, dans l'espace d'un mois, laissent perdre à leurs enfants deux jours seulement de classe, ce serait bien le moins que, de son côté, ce même gouvernement, si zélé pour l'instruction de ses sujets, ne laissât pas ses écoles sans maître, pendant des mois entiers.

Au Thourel (canton de Genes, Maine-et-Loire), l'instituteur, tombé malade le 14 février et décédé le 23 du même mois, n'était pas encore remplacé au 31 mars. Le successeur n'est annoncé que pour l'ouverture du second semestre. L'école aura donc chômé pendant six semaines, dans la saison de l'année où les enfants auraient pu la fréquenter plus assidûment qu'à toute autre époque, les grands travaux des champs n'étant pas commencés.

Si une congrégation enseignante en prenait ainsi à son aise, quel concert de plaintes et quelles dénonciations, tout aussitôt suivies de révocation ! Les chers Frères et les chères Sœurs ne seraient pas bons à pendre.

Quant au gouvernement, on voit bien que c'est lui qui fabrique la liberté. Il en prend pour soi à cœur-joie. Pour n'avoir pas donné de maître à tous les garçons d'une commune pendant six semaines, MM. les inspecteurs universitaires n'en dormiraient pas moins sur les deux oreilles. Leur traitement ira toujours son train, et la commission scolaire de la commune ne sera pas assez osée pour leur envoyer le garde champêtre.

Ce qui n'empêche pas que, si les enfants du Thourel, instruits par cet exemple, font à leur tour l'école buissonnière, quand viendra le printemps et que l'État aura daigné leur rendre le magister obligatoire, il suffira, au total, de deux jours d'absence par mois pour que leurs parents aient maille à partir avec l'affichage, l'amende et même la prison en cas de récidive.

Quel gâchis dans cette loi de malheur et qu'elle hypocrisie !

Si les grands hommes, qui nous gouvernent si rudement, n'ont pas assez d'instituteurs laïques pour en donner à tout le monde, pourquoi donc, depuis deux ou trois ans, pourchasser et mettre à pied, tant qu'ils peuvent, les instituteurs congréganistes ?

Notez que dans les concours qui ont eu lieu si souvent, à Paris et ailleurs, entre les élèves des différentes écoles, il est connu que les élèves des congréganistes ont eu toujours le plus de prix et les meilleurs prix.

Ce qui n'est pas surprenant, si l'on veut bien considérer, entre autres raisons, que les congrégations enseignantes sont à même de fournir aux écoles, pour la même somme d'argent, deux maîtres au moins au lieu d'un seul.

Mais nos aimables républicains s'inquiètent bien de cela ! Ce qu'ils veulent avant tout dans leurs écoles, c'est l'absence de religion. Voilà tout le secret de la comédie. Et nous en avons ici la preuve incontestable.

Ils aiment tant l'instruction, disent-ils, qu'ils l'ont rendue obligatoire sous peine d'amende et de prison. Et, sous le règne de cette fameuse loi, ils n'ont pas honte de laisser tous les garçons d'une commune, pendant six semaines, vagabonder sans maître sans même une bonne femme pour empêcher les plus petits d'oublier leurs lettres.

Et il faudrait avec cela, aux frais des communes, des écoles toutes neuves, si belles et si chères qu'avec le prix on abriterait commodément une douzaine de ménages !

Et pourquoi ? Pour loger, comme un prince de village, un magister soi-disant indispensable, qui,

pendant des mois entiers et les meilleurs de l'année, brille par son absence !

Tas de farceurs !

La cour de Dijon vient de rendre un arrêt sur l'application de la loi du 18 mars 1882, relative à l'enseignement obligatoire, que nous croyons devoir enregistrer.

La cour a décidé que « les commissions scolaires ne peuvent ordonner l'inscription à la porte de la mairie du nom du père, du tuteur ou des personnes responsables d'un enfant, ni adresser une plainte au juge de paix, tant qu'elles n'ont pas mandé devant elles et entendu la personne responsable. »

A la suite du Congrès des sociétés savantes, M. Léon Palustre, président de la Société archéologique de Touraine et directeur de la Société française d'archéologie, a été nommé officier d'Académie.

M. Valotaire, pourvu du brevet primaire, délégué dans les fonctions de professeur pour l'enseignement secondaire spécial (année préparatoire) au collège de Saumur, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (année préparatoire, 3^e ordre, 3^e classe) audit collège.

CHEMINS DE FER.

Par décret en date du 28 mars 1883, le ministre des travaux publics est autorisé à assurer l'exploitation provisoire de celles des lignes ou sections de lignes ci-après désignées dont la mise en exploitation aura lieu effectivement avant le 1^{er} juillet 1883, savoir :

Embranchement sur Moncontour de la ligne de Niort à Montreuil-Bellay, 40 kil.

Nouaillé à Chauvigny (section de la ligne de Nouaillé au Blanc), 49 kil.

On lit dans le rapport de M. le préfet de la Vienne, lu à l'ouverture du Conseil général de ce département :

« Les travaux de l'embranchement d'Airvault à Moncontour, sur la ligne de Niort à Montreuil-Bellay, sont très-avancés. La gare de Moncontour sera prochainement terminée. Quant au raccordement de cette gare avec la ligne de Poitiers à Saumur sur 824^m de longueur, il est presque achevé.

» La ligne pourra être ouverte à l'exploitation dans le courant de l'année 1883. »

LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

Pour un libre-penseur qui veut être libre-mangeur, il lui faut encore avoir la libre digestion. On en jugera par le fait suivant, dont nous pouvons garantir l'authenticité.

Le Vendredi-Saint, au chef-lieu d'une petite commune des environs de Saumur, le sieur X... — l'un de ces esprits forts que l'on rencontre dans presque chaque village — narguant ceux qui avaient la simplicité de faire maigre à pareil jour, eut l'idée de protester contre cet usage en déjeunant copieusement d'une forte tranche de jambon, largement arrosée, cela va sans dire, heureux d'imiter ainsi les Parisiens mangeurs de foies gras.

Seul à table, tout en mastiquant son porc fumé, il riait dans sa barbe, se promettant de se vanter à tout le village du haut fait dont il était le héros obscur, et de décocher ses plus fines saillies aux sots qui ne voulaient pas l'imiter.

Mais à peine la dernière bouchée est-elle engloutie dans son estomac et a-t-il vidé son verre... solitaire, que notre citoyen se trouve subitement mal à l'aise... Son regard se trouble; il pâlit, il chancelle; ses efforts pour retenir ce qui est près de lui échapper ne sont point couronnés de succès, et — triste retour des choses d'ici-bas, — l'infortuné a la douleur de revoir sur le carreau la totalité du repas qu'il venait d'absorber avec jubilation.

Hélas ! tout n'était pas encore fini. Au bout de vingt-quatre heures, le mangeur de cochon était dans le plus pitoyable état et il fut obligé d'avoir recours à l'homme de l'art. En telle occurrence, c'était de toute nécessité. Le docteur lui prescrivit, avec la diète, un traitement qu'il dut suivre à la lettre, sans quoi il eût infailliblement pris place dans la barque qui devait le conduire à l'autre rive.

Le sieur X... a été forcé d'interrompre son travail pendant quelques jours. Recomencera-t-il, l'an prochain, l'expérience qui cette fois n'a pu réussir à son gré ? Nous ne

savons. Toutefois, il fera bien, dorénavant, s'il en est toujours pour la liberté de conscience, de s'assurer, comme nous le disions en commençant, de la liberté de l'estomac.

Inutile de dire si l'on a ri, à deux lieues à la ronde, de la ridicule bravade du pauvre cochonnier, si piteusement terminée par la mésaventure dont il a été victime.

ANGERS.

On annonce que MM. les bouchers d'Angers ont décidé de vendre la viande de mouton 2 fr. 90 c. le kilogramme. *Sic*: deux francs quatre-vingt-dix centimes. Pour un joli prix, c'est un joli prix ! On ne viendra pas nous dire, après cela, que la République nous donne la vie à bon marché.

(Union de l'Ouest.)

CHINON.

Le 29 mars, M. Hutaut d'Origny, sous-préfet de Chinon, recevait la visite d'un huissier, qui venait mettre saisie-arrêt sur ses appointements de sous-préfet pour une somme de 24,600 francs, que des créanciers entêtés ont le mauvais goût d'exiger. Dans la ville de Chinon, raconte le *Journal d'Indre-et-Loire*, on entend maintenant dire à tout bout de rue : « Il payera, il ne payera pas ! »

TOURS.

Dimanche, 4^{er} avril, un fâcheux accident est survenu à la prise d'eau de Saint-Cyr, située au bas de l'escalier des *Cent marches*. On replaçait à trois heures de l'après-midi sur leurs supports les deux volants de la machine que l'on avait retirés la veille pour réparer l'un d'eux.

Au moment où le travail touchait à sa fin, l'un des cordages s'est rompu subitement et les deux volants, dont le poids représente au moins six mille kilogrammes de fonte, ont roulé au fond de la fosse, broyant dans leur chute, d'une hauteur de sept à huit mètres, tout ce qui leur faisait obstacle : traits d'échafaudage, tuyaux d'attraction, récipient de la chaudière, etc.

Les dégâts sont considérables. Trois hommes du personnel ont été simultanément précipités au fond de la fosse, sous les débris. Il n'y a heureusement pas de mort à constater.

M. Aulrive, maître mécanicien, a plusieurs côtes fracturées.

M. Lambert, son ouvrier, a la main droite écrasée. Il a été de suite transporté à l'hôpital Saint-Gatien.

M. Jouy, ouvrier mécanicien, n'a eu qu'une légère blessure à la face.

NANTES.

Un vaste incendie a détruit samedi soir les magasins de M. Naudin, grand négociant en bois.

Un vaste local, contenant tout son stock, est devenu la proie des flammes. Les pompiers ont dû faire la part du feu et se borner à protéger les maisons voisines.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} avril 1883.

Versements de 138 déposants (24 nouveaux), 34,276 fr. 25 c.

Remboursements, 14,381 fr. 87 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Genes.

AVIS IMPORTANT. — N'accepter comme véritable FER BRAVAIS, que les flacons renfermés dans des étuis portant l'étiquette avec la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge.

Voir, à la 4^e page : *Les Magasins du Printemps*, de Paris.

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n^o 28, et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En huit lots,

En l'une des salles de la Mairie de Vihiers,

Et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet.

MAISONS ET JARDIN

Situés ville de **VIHIERS**, arrondissement de Saumur,

Dépendant de la faillite de M. FRANÇOIS AUDOUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'adjudication aura lieu le **DIMANCHE 22 AVRIL 1883**, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de MM. Ludovic Proust et Gustave Doussain, experts-comptables, demeurant à Saumur,

« Agissant au nom et comme syndics de la faillite de M. François Audouin, escompteur à Nueil-sous-Passavant » ;

Ayant pour avoué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n^o 28 ;

Il sera, le dimanche vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, en l'une des salles de la mairie de Vihiers, et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en huit lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

BIENS A VENDRE

PREMIER LOT.

Article 1^{er}.

Une MAISON, située ville de Vihiers, formant la partie au couchant de l'auberge des *Trois-Marchands*, composée au rez-de-chaussée de quatre chambres, dont trois à feu et une froide, avec corridor et escalier pour monter au premier étage, lequel est composé de cinq chambres, grenier sur le tout ; une petite cour située derrière la maison, et vers levant une cave, puits à eau, une petite écurie avec chambre froide au-dessus. Au fond de la cour, il existe une autre écurie et une buanderie. Vers couchant de cette cour, il existe aussi une grande écurie et une cave donnant sous la maison principale.

Le tout se tenant ensemble, d'une superficie de trois ares trente centiares, et porté sous le n^o 70 p, section A, polygone 9 du plan cadastral de la commune de Vihiers, joint au nord une maison appartenant à M. Noleau (mur mitoyen entre), au midi la route nationale n^o 160, au levant le surplus des bâtiments de l'auberge des *Trois-Marchands*, mur mitoyen entre, au couchant une rue nommée la rue du Calvaire.

Article 2^e : Servitudes.

Ces servitudes, séparées de l'article précédent par la rue du Calvaire, comprennent une cour, au fond de cette cour il existe un hangar, une écurie, un atelier de forgeron, avec fenil sur ces bâtiments, le tout compris au plan cadastral sous le n^o 69 p, section A, polygone 9, pour une contenance de trois ares vingt centiares, joignant au nord M. Jean Audouin, au midi la route nationale n^o 160, au levant la rue du Calvaire, au couchant MM. Brunel et Haillot.

Article troisième.

Une petite mesure détachée des articles précédents, portée au plan cadastral sous les n^{os} 74 et 73 p, section

A, polygone 9, pour une contenance de un are cinquante centiares, joignant au nord et au couchant M. Cathelineau, au midi un jardin, compris au deuxième lot.

Sur la mise à prix de six mille francs, ci..... 6.000

2^e Lot.

Une autre MAISON, au même lieu, formant la portion au levant de l'auberge des *Trois-Marchands*, composée auz-de-chaussée de cinq chambres, corridor et escalier pour monter au premier étage, lequel est composé de six chambres, dont deux à cheminée et quatre froides, corridor et escalier au milieu, avec grenier sur le tout. Une cour avec porche sur la rue, chambre de magasin au-dessus. Au fond de cette cour, il existe deux écuries avec grenier sur l'une d'elles ; une petite cour entre lesdites écuries, lieux d'aisances, puits à eau, un escalier au-dessus des lieux d'aisances servant pour monter au grenier, et petit jardin vers nord. Le tout se tenant ensemble, porté au plan cadastral sous le n^o 70 p, section A, polygone 9, pour une contenance de trois ares, joignant au nord M. Cathelineau, au midi la route nationale n^o 160, au levant M. Charruau, mur mitoyen entre, au couchant le surplus des bâtiments du premier lot, séparés par un mur mitoyen.

Sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5.000

3^e Lot.

Un JARDIN, situé à Notre-Dame de Vihiers, contenant environ trois ares quarante centiares, renfermé de murs, porté au plan cadastral sous le numéro 32, section B, polygone 1^{er}, joignant au nord M^e veuve Jussiaume, au levant la même, mur mitoyen entre, au couchant M^e veuve Poupard.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

4^e Lot.

Une MAISON, située ville de Vihiers, sur la rue Lenepveu, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, avec escalier pour monter au premier étage, lequel est composé de deux chambres hautes avec escalier pour monter au deuxième étage qui est également composé de deux chambres, grenier sur le tout porté au plan cadastral sous le numéro 72, section B, polygone 3, pour une contenance de trente centiares, joignant au levant la rue Lenepveu, au nord et au couchant M. Combes, au midi les héritiers Gagneux, murs mitoyens de tous côtés. Lieux d'aisances dépendant de la maison ci-dessus, situés sur la rue qui conduit à la mairie, nommée la rue du District, joignant MM. Combes et les héritiers Gagneux.

Sur la mise à prix de treize cents francs, ci..... 1.300

A reporter.... 12.700

Report..... 12.700

5^e Lot.

Une MAISON, située ville de Vihiers, à l'angle des rues de Saint-Nicolas et des Hautes-Rues, composée de six chambres au rez-de-chaussée, deux corridors et deux escaliers au milieu desdites chambres. Le premier étage est composé de six chambres avec grenier sur le tout. Un jardin, situé vers levant, appartenant à la maison, contenant six ares, et dans lequel jardin il existe un hangar et des lieux d'aisances. Le tout porté au plan cadastral sous les numéros 185, 185, 188, 188, 189, section B, polygone 4, joignant au nord une rue nommée Haute-Rue, au midi M^e veuve Cheneveau et M. Nau, au levant M. Beauchesne, au couchant l'angle des deux rues.

Sur la mise à prix de trois mille six cent cinquante francs, ci..... 3.650

6^e Lot.

Une MAISON, située ville de Vihiers, à l'angle de la route d'Argenton et de la route de Nueil, composée de quatre chambres au rez-de-chaussée, couloir au milieu et deux escaliers pour monter au premier étage, avec grenier sur le tout. Au fond du couloir, il existe une cour renfermée de murs, dans laquelle se trouve un puits à eau, des lieux d'aisances, une écurie et un petit hangar. Le tout porté au plan cadastral sous le numéro 147, section B, polygone 3, pour une contenance de deux ares vingt centiares, joignant au nord l'angle des deux routes réunies, celle d'Argenton et celle de Nueil, au midi M. Mary, au levant M. Nau, au couchant M. Mary.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3.000

A reporter.... 19.350

Report... 19.350

7^e Lot.

Une MAISON, située ville de Vihiers, sur la rue du District, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, petite cour derrière, un escalier en pierres pour monter au premier étage, grenier sur le tout, compris au plan cadastral sous les n^{os} 5, 6 p, 6 p, 7 p, 7 p, section B, polygone 3, pour une contenance de un are cinquante-cinq centiares, joignant au nord la rue du District, au midi les héritiers Vitre, mur mitoyen entre, au couchant une maison appartenant à Meignier (mur mitoyen entre).

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200

8^e Lot.

Une MAISON, au même lieu, sur la rue de la Mairie, composée de deux chambres basses, cave au dessous, un escalier pour monter au grenier et une petite cour, portée sous les n^{os} 8 p, 8 p, section B, polygone 3 du plan cadastral, pour une contenance de soixante-quinze centiares, joignant au levant la rue de la Mairie, au midi M. Bidet, au couchant le septième lot (mur mitoyen entre), au nord la rue du District.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci.... 650

Total des mises à prix : vingt-un mille deux cents francs, ci..... 21.200

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n^o 28 ;

2^o A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur ;

3^o Et à M^e ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (226)

Études de M^e BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours.

A VENDRE

Sur publications judiciaires,

LA

TERRE DES ARPENTIS

Grande propriété en TOURAINE, avec belle chasse,

Sise communes de SAINT-RÈGLE et de SAINT-DENIS-HORS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du 19 mai 1883, midi précis.

Cette propriété comprend un vaste château à tourelles avec terrasse, cour d'honneur, orangerie, source d'eau vive dans les caves, jardins traversés par la rivière l'Amasse, servitudes, parc et bosquets devant, bâtiments d'exploitation, etc. Divers corps de ferme, moulin, terres labourables, prés, bois, étangs, vignes, le tout dans un seul ensemble (les bois touchent la forêt d'Amboise) et d'une contenance de

441 hectares 45 ares 54 centiares.

Le château est situé à 4 kilomètres d'Amboise, gare du chemin de fer de Paris à Tours, où tous les trains s'arrêtent.

Le revenu net d'impôts et de frais de garde pendant les sept dernières années a été en moyenne supérieur à 27.000 fr.

MISE A PRIX. . . . 650,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

A M^e BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours ;
A M^e AILLET et VERNON, notaires à Amboise. (227)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN bien affrUITÉ

AVEC PAVILLON.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph

AU COIN DE RUE

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS

Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,

9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n^o 1.

En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.

S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

PARIS

INAUGURATION

DES

NOUVEAUX MAGASINS

comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.

Vient de Paraître

le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^o

Paris

Sont également envoyés, franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du **PRINTEMPS**.

EXPÉDITIONS FRANCO de Port de tout Achat au-dessus de 25 francs.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le **PRINTEMPS** se charge pour le compte de tous ses clients sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les Coupons échus. — Le produit de ces valeurs est sur demande conservé en compte courant à disposition, rapportant intérêt de 3 0/0 ran. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.

PONMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infaillible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)